

Présents : M. Delcourt, Maire

Mme Fievet, MM. Beghin, Doucy, Margez, adjoints

Mmes Barret, Meurillon, Guillaud, Vanbutsele, MM Bernard, Delcroix, Pade conseillers.

Absents excusés : Mme Top-Béry procuration à M. Delcourt, M. Loosveldt procuration à M. Padé,

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy

Ordre du jour prévu :

M le Maire propose d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour de la séance.

- Demande d'adhésion au Centre de Gestion du Syndicat Mixte Région Numérique,
- Démarrage du projet de l'extension de la garderie.

Accord à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2013

Celui-ci a été distribué toutes boîtes (Ptit bachinois N° 135).

Approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative budgétaire n°2

-> Dans le chapitre 20, il manque environ 6 500 € (Installation du nouveau logiciel comptable & PLU).

-> Dans le chapitre 11, il manque environ 25 000 € (Entretien des espaces verts & énergies).

Ci-dessous, la nouvelle ventilation proposée par M le Maire :

chapitre	Libellé	Budget voté + DM	Proposition modification	Nouveau montant
023	Virement à la section d'investissement	502 633,57 €	-25 000 €	477 633,57 €
60612	Energies	56 000 €	+ 5 000 €	61 000 €
61521	Terrains (entretien)	7 000 €	11 000 €	18 000 €
61522	Bâtiments (entretien)	15 000 €	5 000 €	20 000 €
61523	Voies & réseaux	15 000 €	2 000 €	17 000 €
6248	divers	3 200€	2 000 €	5 200 €
021	Virement de la section de fonct.	502 633,57 €	-25 000 €	477 633,57 €
202	Frais liés document d'urbanisme	0 €	+ 3 500 €	3 500 €
2051	Droits similaires	1 500 €	+ 3 000 €	4 500 €
2151	Réseau de voiries	551044 €	- 31 500 €	519 544 €

Approuvé à l'unanimité

3. Subvention 2013 à l'école de musiq Page 2 / 8

L'École de musique d'Aix, pour sa prestation 2012-2013 comprenant 26 interventions de 45 minutes pour les « grandes-maternelles », nous demande une subvention de 526,50 €, soit 27 € de l'heure. L'absence de l'intervenant musique n'a en effet pas permis de réaliser toutes les séances prévues, bien qu'il avait été passé un accord avec les enseignants et l'école de musique pour 30 interventions.

Pour l'année scolaire 2013-2014, M le Maire a reprécisé à l'école de musique et à la Directrice de l'école que le nombre maximum de prestations subventionnées était de 30. Rappelons que pour les différents cours du primaire, c'est la Communauté de Communes qui prend à sa charge le coût de la prestation.

Approuvé à l'unanimité

4. Organisation générale du temps partiel pour les agents de la commune

L'un de nos agents souhaite continuer son activité à temps partiel. Pour que cela soit possible, il faut que le Conseil Municipal délibère sur le principe de l'organisation générale du temps partiel au sein de la commune. Le comité Technique Paritaire Intercommunal a été consulté et a donné un avis favorable pour la mise en place du temps partiel. Il convient de préciser dans la délibération les dispositions relatives à la sur-cotisation pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL (qui est possible mais non obligatoire, selon la volonté de l'agent. Si celui-ci souhaite sur-cotiser, la part patronale est aussi sur-cotisée).
Approuvé à l'unanimité.

5. Création d'un emploi aidé pour la coordination du réseau de médiathèques

Le comité d'embauche, composé d'un représentant des 4 communes du réseau, a terminé les entretiens. La mission locale pour l'emploi et Pôle emploi n'ayant présenté aucun candidat dans le cadre d'un emploi d'avenir, il a été décidé de choisir un candidat dans le cadre d'un CUI-CAE. Comme précédemment, ce poste de coordinateur du réseau des médiathèques sera recruté par la commune de Bachy et les charges y afférentes seront réparties à parts égales entre les 4 communes. Il faut créer cet emploi au tableau des effectifs. (CUI-CAE d'une durée de service de 20 h / semaine à compter du 01/11/2013).
Approuvé à l'unanimité.

6. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

Cette indemnité est calculée à partir du montant de nos dépenses en application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/123 du 2 mars 1982, de son décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité demandée est de 452,64 €, calculée à partir du montant des dépenses annuelles de 1 248 775€ (moyenne sur 3 années).
Approuvé à l'unanimité.

7. Fonds de concours de la C.C.P.P

Lors du conseil communautaire du 8 octobre 2013, une grande majorité des Maires (17 sur 19) a approuvé l'octroi de fonds de concours pour aider à l'investissement de chacune des communes de la CCPP. Ce fonds de concours a été calculé sur la base de 100 000 € par commune + 25 € par habitant. Pour la commune de Bachy, cela correspond à un montant de 136 750 €. L'attribution de fonds de concours est soumise à des règles bien précises : le montant doit être inférieur ou égal à la participation communale. Les projets sur lesquels M le maire propose de ventiler cette aide sont les suivants :

Coût HT	Montant autre(s) subvention(s)	Montant fonds de concours CCPP sollicité	Part restant à la charge de la commune sur le HT	% à la charge de la commune sur le HT	Montant TTC du projet	Financement de la TVA en attente du FCTVA
<u>Dossier n° 1 : Aménagement d'un quai bus Arc-en-ciel, Route Nationale, lieudit Hôtel</u>						
13 097,60 €	3 811,50 €	4 643,05 €	4 643,05 €	35,45%	15 664,73 €	2 567,13 €
<u>Dossier n° 2 : Création d'un parking hors voirie (parking Lebas)</u>						
26 122,59 €	0,00 €	13 061,29 €	13 061,30 €	50,00%	31 242,61 €	5 120,02 €
<u>Dossier n°3 : Création et aménagement jeux, de loisirs et d'échanges</u>						
82 021,52 €	9 061,00 €	36 480,26 €	36 480,26 €	48%	98 097,74 €	16 076,22 €
<u>Dossier n°4 : Agrandissement de la garderie périscolaire / ALSH</u>						
89 432,00 €	0,00 €	44 716,00 €	44 716,00 €	50,00%	106 960,67 €	17 528,67 €
<u>Dossier n°5 : Rénovation des toilettes publiques</u>						
4 894,83 €	0,00 €	2 447,41 €	2 447,42 €	50,00%	5 854,22 €	959,39 €
<u>Dossier n° 6 : Création d'un trottoir en enrobés le long de la Route Nationale</u>						

26 900,00 €	4 976,00 €	10 962,00 €	10 962,00 €	40,75%	32 172,40 €	5 272,40 €
<u>Dossier n°7 : Transformation et extension d'un bâtiment existant en micro-crèche</u>						
190 000,00 €	74 000,00 €	24 439,99€	91 560,01 €	48,19%	227 240,00 €	37 240,00 €

Approuvé à l'unanimité.

8. Retrait de la délibération relative à la fixation du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en date du 19/7/13.

Par délibération, en date du 19 juillet, le Conseil municipal s'est prononcé contre l'augmentation du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE). M le Préfet nous signale que l'on adhère à la CCPP qui a compétence d'autorité pour la distribution publique d'électricité et celle-ci l'a transférée à la fédération d'électricité (FEAL). Il appartient donc au FEAL de fixer ce coefficient multiplicateur unique sur son territoire. En conséquence, il faut procéder au retrait de cette délibération. Approuvé à l'unanimité.

9. Validation du rapport d'activité 2012 et du compte-administratif 2012 de la CCPP

Ce rapport est disponible en mairie auprès de la secrétaire de mairie. Validé à l'unanimité.

10. Modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Les présentes modifications statutaires ont pour objet :

- d'habiliter le SIDEN-SIAN à exercer une compétence à la carte supplémentaire de « défense extérieure contre l'incendie »,
 - de mettre en adéquation les attributions de la compétence « assainissement pluvial » telles que prévues avec les nouvelles dispositions introduites par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2,
 - de modifier les modalités actuelles de constitution du comité du syndicat rendues nécessaires par l'adjonction d'une compétence à la carte supplémentaire et par les réformes de l'intercommunalité en cours.
- Approuvé à l'unanimité.

11. Convention cadre entre la commune de BACHY et l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier)

Lors de la modification du PLU de juillet 2011, nous avons mis une réserve (réserve N°17 de 2000 m2 environ) sur une propriété jouxtant l'ancien presbytère, afin de créer un ensemble foncier pouvant recevoir des logements aidés pour personnes âgées ou pour jeunes couples. En cas de vente par le propriétaire et pour s'assurer le financement de cette opération, il est possible de signer une convention avec L'Etablissement Public Foncier du Nord (EPF) qui prendrait à sa charge l'achat pour une durée de cinq ans. Aucune subvention n'étant possible pour l'achat d'un bâtiment, ce délai nous permettrait « d'économiser » et de prévoir avec un bailleur social l'aménagement de l'unité.

Accord à l'unanimité pour signer une convention opérationnelle avec l'EPF.

12. Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Région Numérique au CDG59

Le syndicat mixte région numérique a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. La Loi oblige une consultation de toutes les communes déjà affiliées au Centre De Gestion (CDG59). Accord à l'unanimité.

13. Décision à prendre pour la réalisation de la garderie

La fréquentation de la garderie est en hausse continue : exemple en septembre moyenne de 43 enfants par vacation avec des pointes à 48 (répartis en 1/3 de maternelles et 2/3 de primaires). Les locaux actuels (61 M2 pour l'espace de vie) deviennent insuffisants pour permettre des activités dispensées selon les tranches d'âge. Ayant étudié une solution avec l'architecte, M le Maire propose un projet d'extension de 30 M2

d'espace de vie pour un coût estimatif évalué à 106 960,67 € TTC. De plus, avec le changement des rythmes scolaires à la rentrée 2014, ces locaux seront de plus en plus utilisés. Un fonds de concours de la C.C.P.P d'un montant de 44 716 € est possible. Les plans sont examinés en séance. Le conseil se prononce à l'unanimité pour démarrer l'opération.

14. Compte-rendu des travaux des commissions.

14.1- Commission seniors de la CCPP par Mme Fievet (7 oct)

- Point semaine bleue. 1277 inscrits pour aller voir le film « la fleur de l'âge »
- Subventions aux associations, tarif du portage des repas inchangé, prévisions 2014.

14.2- Représentant CCPP au Pays Pévèlois par M Delcourt (18 & 21 & 30 sept)

- « salon créer », nouveau programme « boutique », salon éco à Phalempin.

14.3- Représentant la CCPP au Symideme par M Delcourt (2 & 11 oct)

- Nouvelle déchèterie à Genech, passage de la TVA de 7% à 10%

14.4- Commission cadre de vie par M Doucy (16 oct)

- Automne 2013, plantations, travaux Interval, illuminations de fin d'année,

14.5- Commission sécurité par M Padé (9 oct)

- utilisation du défibrillateur, formation prévue le 20 novembre 2013

14.6- Comité d'exploitation de l'office du tourisme par M Doucy (oct)

Bilan de l'office du tourisme pour la période Avril/octobre 2013 : communication, fréquentation des accueils, animations, ambassadeurs.

14.7 - commission voirie par M Margez (17 oct)

Mise en place de potelets à l'entrée de la rue Léo Lagrange. Etudes pour réalisation de trottoirs piétons dans le commune. Trottoir RD955 accord technique du Conseil Général.

Nouveau parking J Lebas - nouvel abri bus près de la boulangerie - Quai-bus en cours de réalisation

15. Informations diverses

- Situation de nos finances
- Contrat de territoire avec le département
- Travaux (assainissement et parking) rue Jean Baptiste Lebas
- Lotissement des Hauts-Prés
- Statistique gendarmerie des 8 derniers mois
- Cuve protection incendie rue de la Libération
- Rentrée des classes
- Modification du PLU : enquête en cours
- Changement de logiciel pour la paie et la comptabilité
- Calendrier des fêtes 2014
- Evolution des rythmes scolaires pour la rentrée 2014
- Aménagement sur la RD955 (arrêts bus, suppression ilots)
- Bus « pevel'ails »
- Dates élections municipales 23 et 30 mars 2014, et élections européennes 25 mai 2014
- Mise aux normes WC public
- Mise aux nouvelles normes école Brel → drapeau et charte de la laïcité, droits de l'homme
- Refus de la région pour notre de demande de subvention pour l'aire de détente

Clôture de la séance 22h10